



Les lois sur les offres de prêt

Fiche pratique publié le 30/01/2018, vu 835 fois, Auteur : [Conso Droit](#)

Tout savoir sur les lois sur les offres de prêt.

La diversité des prêts

Pas toujours facile de s'y retrouver face à la diversité des offres de prêts proposée par les banques. Hormis le crédit immobilier, auto ou travaux, la majorité des autres prêts est peu connu par les emprunteurs.

Plusieurs [organismes](#) expliquent en détails ces obligations.

Les règles relatives au offre de prêt

Plusieurs règles régissent les offres de prêts afin de protéger les emprunteurs.

Parmi ces règles, la banque devra notamment indiquer les éléments suivants:

- Date de l'émission de l'offre
- Le TAEG
- Le mmontant des mensualités
- Le coût global du prêt

Ces 4 éléments sont obligatoires et les banques doivent donc bien prendre soin de les faire apparaître. Dans le cas où l'un de ces éléments viennent à manquer il ne faut hésiter à demander à la banque d'emettre une nouvelle offre de crédit.